Chiffres et arguments contre le plan Fillon [1]

Baisse du niveau de pension pour les salariés du secteur privé – 2 cas représentatifs

Salarié du privé avec un salaire de 1 400 €

Cas n° 1 avec 40 annuités

	1990 avant Balladur	2003	2008	2020
Montant de retraite avec règles actuelles	1 232 €	1 148 €	1 106 €	994 €
Montant de retraite avec le plan Fillon			1 106 €	743 €
Perte sur 1990		84 (– 6,8%)	126 (– 10,22%)	469 (– 38%)

Cas n° 2 avec 32 annuités

	1990 avant Balladur	2003	2008	2020
Montant de retraite avec règles actuelles	624 €	581 €	560 €	503 €
Montant de retraite avec le plan Fillon			525 €	481 €
Perte sur 1990		43 €	99 €	143 €

Baisse du niveau de pension pour les salariés du secteur public
Ce qui va changer pour les salariés du public ayant cotisé 34 ans
(soit la durée moyenne de cotisations d'aujourd'hui)

	2003	2008	2013
Taux de remplacement uniquement sur le dernier traitement indiciaire sans primes	68 %	Taux après décote 61,84 %	Taux après décote 54,10 %
Effet primes	néant	Taux après abondement primes 62,64 %	Taux après abondement primes 55,70 %
Taux réel de remplacement. Rapport entre pension et dernière rémunération totale. Traitement indiciaire + primes	56,67 %	52,70 % soit une perte de 7,89 %	46,42 % soit une perte de 18,08 %

Où est « l'équité » dans « l'effort » demandé par le plan Fillon

	Salariés	Entreprises
Baisse des pensions Allongement de la durée d'activité Cotisation (redéploiement des cotisations chômage)	60,9 12,6 8,25	8,25
Total en milliards d'euros	81,75	8,25
%	91 %	9 %

Egalité public-privé : un alignement sur une situation dégradée
L'exemple des ouvriers et des employés

	Retraite moyenne actuelle	En 2020
Fonction publique	1 210 €	De 910 à 960 € (de – 20 % à – 25 %)
Secteur privé	1 260 €	De 960 à 1 010 € (de – 20 % à – 24 %)

Quelle est la portée réelle des prétendues « améliorations » du plan Fillon ?

Le solde (2) des prétendues avancées « arrachées » le 15 mai au gouvernement s'élève à 1,5 milliards d'euros. Tandis que les sacrifices demandés aux salariés représentent 90 milliards d'euros.

Un financement injuste et inefficace

Le projet ne prévoit qu'un accroissement de 0,2 % du taux de cotisation en 2006. Cela rapporterait 900 millions d'euros, soit 1 % du besoin de financement en 2020.

Aucune reconnaissance réelle des travaux pénibles

Le départ anticipé pour travaux pénibles a été exclu des décisions. 2 millions de personnes sont pourtant concernées.
L'exposé des motifs effleure la question dans ces termes : « les partenaires sociaux seront incités à négocier sur la pénibilité du travail à la fois pour définir les métiers pénibles justifiant d'une cessation anticipée et pour s'efforcer de réduire la pénibilité ».

1. Chiffres et arguments provenant d'une étude de la CGT réalisée par M. Isabey, P.Y. Chanut,, F. Vagner, H. Duberos avec le concours de C. Roche et J.L. Bouvard.
2. Cela concerne le relèvement de 3 % du minimum contributif tous les trois ans - ce qui est inférieur à l'évolution des salaires -, la référence aux 6 derniers mois de salaire pour le calcul de la retraite dans le public, la modification du calcul de la décote, soit un total de 2,6 milliards d'euros auxquels il faut soustraire 0,9 milliards de moindres dépenses actées. Soit 1,5 milliards d'euros.